

# APOLOGIE



pour

# Justin GODART



## *Vers la banqueroute*

---

# L'ŒUVRE

---



11<sup>e</sup> ANNÉE : 11 Juin 1914

N<sup>o</sup> 24

DIRECTEUR :

220, Faub. St-Honoré (8<sup>e</sup>)

Téléphone : 589-55

GUSTAVE TÉRY



Toute maison d'alimentation soucieuse de satisfaire sa clientèle tient les conserves AMIEUX Frères. Exiger cette marque.

# Au Printemps

Lundi 8 Juin et jours suivants

## Soldes d'Été

avec Rabais de 35 à 40 %

### Apologie pour Justin Godart

Voilà bien des années que nous attendions qu'un peu de clarté vint pénétrer la politique. Et déjà nous commençons à désespérer, lorsque Justin Godart parut.

Contre toute attente on venait de le convier à faire partie d'un ministère et, tout ravi de sa dignité nouvelle, il était venu et il assistait de son petit coin, il assistait, respectueux, à la première délibération d'un gouvernement. Soudain, il dressa l'oreille. On parlait doctrine et l'on sait que M. Justin Godart est, comme son nom l'indique, un doctrinaire. Sans doute, ce n'est pas tout à fait un apôtre, mais quelqu'un a pu le comparer justement à un capitaine de l'armée du Salut.

Donc, comme on parlait doctrine, M. Justin Godart se fit plus attentif et entendit, dans la bouche de M. Viviani, ces propos sybillins :

— Le gouvernement résolu à appliquer régulièrement et loyalement la loi militaire, mettrait à l'étude des projets tendant à la meilleure utilisation de nos réserves. Ce serait seulement quand ces projets seraient votés, mis en vigueur, si un changement dans les circonstances extérieures le permet : qu'un gouvernement pourrait proposer un allègement des charges militaires.

Et comme toute l'assemblée approuvait, M. Justin Godart timidement risqua :

— Qu'est-ce que ça veut dire ?

— Oui, au fait, qu'est-ce que ça veut dire ? insista M. Ponsot, interrompant brusquement ses approbations.

Or, ce sont là questions qu'un homme d'Etat

ne pose pas. Il y avait, à cette minute, précisément trois jours que MM. Viviani, Thomson et Malvy, pâissaient à la recherche de cette formule; enfin ils l'avaient trouvée et, certes, elle ne signifiait rien; mais, cela même, lui donnait un caractère plus conciliant.

Voilà ce qu'on tenta d'expliquer à MM. Godart et Ponsot. M. Ponsot fait, à la Chambre, profession d'homme d'esprit; aussi crut-on, à un moment, qu'il allait comprendre; mais M. Godart est obstiné et fermé, il ne voulait rien admettre.

— Ce n'est pas, répétait-il, ce que j'ai promis à mes électeurs.

Cette parole mit le comble au désarroi.

— Eh, parbleu! croyez-vous que ce soit ce que nous avons promis aux nôtres! répétait le chœur des ministres.

Mais M. Godart ne voulait point manquer à ses serments et M. Ponsot ne voulait pas être moins radical que M. Godart.

En sorte que M. Viviani dut renoncer à former un cabinet. Il voulait bien livrer à M. Godart la république; mais il ne voulut pas lui livrer la patrie.

Maintenant on sait à quoi s'en tenir. Si habiles et si diserts que soient tous les présidents du conseil à venir, ils seront tout de même obligés de parler net sur cette question. Même s'ils ont recours à l'une de ces formules ingénieuses, auxquelles la claire langue française répugne, on sait d'avance le sens qu'il conviendra d'attribuer au rébus: celui d'une promesse qu'on est décidé à ne pas tenir.

Nul doute que les radicaux unifiés se seraient accommodés de cette duplicité et M. Justin Godart a aujourd'hui dans leurs rangs une forte mauvaise presse. Ce n'est pas sans raison.

M. Ribot n'aurait plus rien à gagner à ne pas se prononcer nettement sur la question. Une phrase claire est dorénavant assurée d'autant de voix que

la plus nuageuse des formules. Certes, c'est un progrès: n'oublions jamais que c'est à M. Justin Godart que nous le devons.

Il y avait, sous la Restauration, un parti totalement orthodoxe qu'il rendait à tous les gouvernements la vie impossible à force de dévouement aux institutions: on appelait ses tenants les « ultras » ou les « chevau-légers ». MM. Godart et Ponsot sont pareillement les « chevau-légers » de la République. A force de l'aimer, ils deviennent incapables de la servir. Ils sont pris en face d'elle de convulsions sacrées, qui leur interdisent tout acte précis.

Et ils sont très touchants.

En fin de compte, nous leur devons cette chose paradoxale qu'est un ministère Ribot.

Il y avait quatre législatures que M. Ribot semblait impossible au pouvoir, à cause de son passé politique. Mais voici que la majorité la plus intranigeante que nous ayons encore connue entre au Palais-Bourbon, et M. Ribot devient incontinent l'homme indispensable de la situation.

Godart, voilà bien de vos coups!

Sans doute, M. Ribot a depuis quelques années mis du vin rouge dans son eau. Depuis que la question cléricale a cessé d'être au premier plan des préoccupations politiques, il a daigné collaborer avec les partis les plus avancés — pourtant on n'avait pas su lui pardonner encore tout à fait ses anciens errements. Cette fois, c'est fait. M. Bourgeois l'absout, M. Dessoje le garantit, M. Clemenceau même le ménage.

Il accepte, lui, le pouvoir, pour « rétablir la confiance ». La confiance avait en effet singulièrement besoin d'être rétablie. Pour cette œuvre, il a dû renoncer au concours des radicaux unifiés; c'est la première fois, depuis le ministère Méline, que les radicaux extrêmes n'auront pas de part à un gouvernement.

Et ce qu'il y a de curieux, c'est que le gouvernement pourra fort bien se passer de leur adhésion.

Le parti radical uniifié affirme le contraire. Mais lui-même ne se fait pas d'illusions sur la valeur de

ces affirmations. En vain prétendent-ils composer avec les socialistes unifiés et le petit groupe des partisans de M. Augagneur une majorité. On va voir ce que deviendrait cette majorité, du jour où le radicalisme se trouverait plongé dans les ténèbres de l'opposition.

Et d'abord combien sont-ils donc, ces unifiés de la rue de Valois? En vain, depuis la rentrée des Chambres, j'en demande éperdument la liste à tous les échos du Palais Bourbon. Personne n'est en mesure de me la communiquer. Tout au plus me renseigne-t-on sur des totaux d'ailleurs contradictoires.

— Ils sont cent quatre-vingt-deux, dit l'un.  
— Cent quatre-vingt-douze, dit l'autre.  
— Cent quatre-vingt-six, précise M. Ceccaldi.

Il est vrai qu'il ajoute :

— Sur lesquels cent quarante sont sûrs.

M. Viviani, lui, déclare :

— Il y a une opposition possible de cent quatre-vingt députés d'extrême gauche, en comptant les cent socialistes.

Et cela fait déjà beaucoup moins de radicaux certains.

Quant à nous, qui sommes des esprits simples, nous nous sommes contentés de rechercher sur les listes du *Radical* combien il y avait eu de députés élus parmi les candidats auxquels fut accordée l'investiture du parti. Il nous a été impossible d'en découvrir plus de cent quarante-trois.

Tant, en matière de radicalisme, les statistiques elles-mêmes sont décevantes!

Encore suis-je trop courtois pour publier ici la liste, ou du moins la tête de liste des défections escomptées et certaines.

Et tout ceci est au fond beaucoup moins contradictoire qu'il n'apparaît tout d'abord :

Les radicaux unifiés auraient été, comme compte M. Ceccaldi, cent quatre-vingt-six — et même plus — si leur parti était demeuré au pouvoir.

Ils seront dans quelques temps, comme calcule M. Viviani, quatre-vingts — et même moins — si leurs grands chefs perséverent à les maintenir dans l'opposition.

ROBERT DE JOUVENEL.

---

## La bistrocratie Triomphante.

---

L'autre matin, à Quimper, en ouvrant ma fenêtre, je vis dans la rue un abominable ivrogne.

— Ce n'est rien, fit un ami qui venait d'entrer dans ma chambre, rien qu'un électeur conscient...

Où donc avais-je aperçu déjà cette *frogne* d'ivrogne? Eh! oui, c'était à la première page d'un journal illustré, *le Rire*, je crois. L'image représentait un pochard qui cherchait à la fois son équilibre et son opinion. Au-dessus, on lisait *Ballottage*. Et au-dessous : « Je ne sais plus pour qui faut voter! »

L'électeur conscient de Quimper ne le savait pas davantage; pourtant il n'était encore que sept heures — sept heures du matin, — et notre homme appartenait à l'élite de la démocratie, puisqu'il ne s'agissait de rien moins, ce dimanche-là, que d'élire un père conscrit.

— Ce soir, dit encore l'ami, tous les délégués sénatoriaux seront comme ça...

Je me plais à croire qu'il exagérait un peu. Le certain, c'est que celui-ci aurait certainement roulé sur la chaussée, s'il n'avait été flanqué de deux gendarmes qui le tenaient solidement par les bras et le menaient sans doute cuver son alcool à la préfecture.

Chose curieuse : il y avait déjà beaucoup de monde dans la rue, et personne ne prê-

tait attention à ce spectacle répugnant. On le sentait habituel, familier.

— Savez-vous, demanda mon ami, combien les trois candidats, dans la circonscription voisine, ont dépensé pour abreuver leurs électeurs le jour du dernier scrutin ? Soixante mille francs ! Ça se fait du reste le plus naturellement du monde... C'est à la fois cynique et officiel. Dans presque tous les débits, il y avait trois tonneaux d'eau-de-vie, qui portaient chacun le nom d'un candidat, et les citoyens allaient de l'un à l'autre, le verre en main. Des bons imprimés, de dix ou de vingt centimes, offerts par les distributeurs de bulletins, étaient reçus comme de la monnaie dans tous les cabarets. On s'étonna de l'affluence autour des urnes entre cinq heures et demie et six heures. La raison en était toute simple : nombre d'électeurs s'étaient avisés d'inscrire sur une carte les trois noms des candidats, et, quand un agent électoral leur offrait à boire, ils s'empressaient de marquer un bon point en face du nom recommandé. A la fin du jour ils votèrent honnêtement pour le candidat qui avait obtenu le plus de bons points, c'est-à-dire qui leur avait payé le plus de petits verres. Il est vrai que certains électeurs, en ayant trop absorbé, ne tardèrent à devenir, tout comme l'électeur conscient du *Rire*, absolument incapables de faire ce calcul élémentaire. Ils s'effondrèrent dans les fossés, ou, s'ils réussirent à se traîner jusqu'à la salle du vote, ce fut pour glisser ingénument dans l'urne les « bons » d'alcool qui leur restaient... Admirable méprise, qui résume d'un trait tout le régime bistocratique ! Mais un candidat perfectionna le système, dont il avait vu le

défaut, ou l'excès. Il imagina de ne faire distribuer que des bons valables *le lundi*, et seulement s'il était élu ! Ainsi, le dimanche, ses concitoyens gardèrent assez de conscience pour lui donner leur suffrage, et, grâce à ce stratagème, il siège présentement à la Chambre. Mais quelle saoulerie, le lendemain du vote ! On en vomit encore... »

Si, du moins, cette soulographie électorale ne sévissait que dans le Finistère ! Mais c'est à peu près partout qu'elle exerce aujourd'hui ses ravages. J'ai félicité récemment le professeur Bouglé, qui, quelques jours avant de se présenter aux élections législatives, avait eu le courage d'écrire un article sur le péril alcoolique. Il est vrai que l'article parut dans un journal de Toulouse, et que le professeur se présentait à Paris ; il est vrai qu'il ne semblait prendre souci que des départements empoisonnés par la « bistouille », comme si les faubourgs parisiens étaient à l'abri du fléau. Il est vrai... que j'ai reçu la protestation suivante :

Paris, le 5 mai.

Monsieur,

J'ai été fort étonné de vous voir faire l'éloge du professeur Bouglé. Vous célébrez en termes chaleureux ses philippiques contre l'alcoolisme.

Eh bien ! allez donc rue de la Tombe-Issoire (14<sup>e</sup> arrondissement) ; il ne s'agit plus ici de propagande lointaine ; rentrons dans notre petite mare. A la devanture d'un débit, d'un de ces infâmes débits contre lesquels s'élève le « professeur » Bouglé, s'étale l'enseigne suivante, en grosses lettres noires sur fond blanc : « Fédération des Comités radicaux et radicaux-socialistes, Candidature C. Bouglé. »

Si c'est là que se trouve installée la permanence d'un candidat anti-alcoolique, avouez que le lieu pourrait être mieux choisi... .

Comparez cette attitude avec la phrase que vous reproduisez : « Les candidats qui les ont entendues et

comprises sauront, *s'ils ne sont pas des lâches*, mener contre le fabricant d'absinthe et le bouilleur de cru une lutte sans trêve ni merci. »

S'ils ne sont pas des lâches ? Mais n'y a-t-il pas justement une petite lâcheté dans le fait que je vous signale ? Et croyez-vous qu'un professeur de Sorbonne soit grandi par des concessions de ce genre ? Évidemment, malgré l'antialcoolisme qu'il affiche, il boit sur le zinc à la santé de ses électeurs !

Ne soyons pas trop sévères pour Bouglé. Même s'il dut faire quelques « concessions » à la bistrocratie, il n'en reste pas moins, j'en suis sûr, très résolu à la combattre, dès qu'il entrera au Palais-Bourbon, et cela me suffit pour regretter sincèrement de ne pas l'y voir. Qui sait si, précisément, le zèle — même tiède — de sa propagande antialcoolique ne fut pas une des causes de son échec ?

Sous le titre *Buveurs et bistrocrates*, je lis dans le *Rappel* :

Si les statistiques donnent quelquefois des résultats drôles, les chiffres que publie la revue *l'Hygiène* sont terrifiants.

Elle a voulu savoir quelle est pour les grandes nations la proportion des débits de boissons et des habitants ; et elle a trouvé qu'en France il y a un bistro pour quatre-vingt-trois habitants.

C'est nous qui détenons le record.

Permettons à nos concitoyens de s'empoisonner mieux et plus vite — puisqu'à meilleur marché — mais soyons réélu !

... Cependant groupes et sous-groupes au Parlement s'épuisent dans des querelles dignes de Byzance.

Ne pourraient-ils tous, pour un jour, se réconcilier contre la bistrocratie triomphante ?

Ne nous berçons pas d'espoirs chimériques, et tenons-nous-en à cette vérité d'expérience : on ne luttera sérieusement chez nous contre l'alcoolisme que *le jour où les femmes voteront*.

Il ne m'en faudrait pas plus pour devenir féministe, — si je ne l'étais déjà pour beaucoup d'autres raisons...

GUSTAVE TÉRY.

## Vers la banqueroute



Un entrepreneur de travaux publics vient d'être mis en liquidation judiciaire. Il adresse à ses créanciers une circulaire :

— Mon actif dépasse, dit-il, mon passif. Malheureusement un certain nombre de mes créances sont irrécouvrables : ce sont des créances sur l'Etat.

Les fonctionnaires, à leur tour, ne sont pas payés. C'étaient, le mois dernier, ceux de l'école de commerce de Montbéliard ; ce sont, ce mois-ci, ceux de l'école pratique de Fournies, et peut-être, le mois prochain, seront-ce tous les autres.

La banque de France est au bout de ses réserves. Quelques millions encore, et elle va se trouver contrainte d'entamer le trésor de guerre. La loi l'autorise à émettre six milliards et demi de billets et elle en a émis, à l'heure présente, six milliards cent soixante-quinze millions. Encore d'aucuns prétendent-ils qu'elle vient de jeter dans la circulation deux cent millions de billets de plus pour sauver une société de crédit.

La situation du marché est telle, la confiance publique est à ce point atteinte, qu'on se demande à quel taux on va pouvoir émettre un emprunt.

— Il ne faut, en tous cas, pas penser à le réaliser avant les vacances, déclare M. René Renaud à qui veut l'entendre.

En vain escompteraient-on le revenu des impôts. Pour la première fois, les impôts donnent des moins-values. D'ailleurs, le budget de 1914 n'est pas encore voté. Supposez qu'on lui demande des recettes nouvelles : il faudra six mois d'études et de règlements d'ordre public pour les recouvrir.

Voilà où nous en sommes : pas de recettes, pas de réserves, pas de crédit.

Qui nous a conduits là ?

Six mois de politique radicale et M. Caillaux.

L'emprunt était facile au moment où le ministère Barthou le proposait. Mais il fallait refuser l'emprunt pour faire échec au ministère Barthou.

Il y avait, au mois de décembre dernier, des réserves dans les caves des banques et des disponibilités dans les portefeuilles des sociétés de crédit. Mais il fallut les immobiliser en bons du Trésor et en opérations de Bourse.

Il y avait enfin de l'argent dans les coffres-forts et dans les bas de laine. Mais avant d'y faire appel pour les besoins de la France, il fallait le consacrer à toutes les émissions étrangères, parce que c'est là qu'il est le plus facile de faire la part du pillage.

Et nous avons eu les emprunts des états balkaniques, que M. Caillaux faisait chanter, pour constituer la caisse noire de son parti.

Et nous avons eu la formidable escroquerie de l'emprunt chinois, émis sans garanties matérielles, sans garanties morales non plus, car le gouvernement chinois a remis cent millions de papier pour en toucher quarante, grâce à une de ces opérations usuraires comme les tribunaux en revisent tous les jours.

M. Clemenceau lui-même, trop habitué à la prospérité française pour s'attarder à ces considérations de trésoreries, s'émeut pour une fois et déclare que M. Caillaux, en retardant l'emprunt, a commis la plus lourde faute; mais les radicaux de la rue de Valois, eux, ne s'émeuvent point.

— Sans doute, M. Caillaux nous a coûté tout cela, mais, en échange, il nous a ramené une majorité qui, jusqu'à avant-hier, se croyait d'extrême gauche. Franchement, est-ce que nous n'en avons pas pour notre argent ?

Là-dessus le ministère Ribot se constitue. La fameuse majorité radicale hésite et chancelle.

La grande entreprise radicale-socialiste de M. Caillaux est en train de sombrer. Elle sombre dans l'escroquerie.

R. J.

## Autour de la crise.

Il faut rendre justice à tout le monde, et même à M. Doumergue.

Quand il était arrivé au quai d'Orsay il apportait aux affaires diplomatiques une compétence qui, pour avoir jadis été « étendue », alors qu'il était juge de paix dans les colonies, n'en paraissait pas moins insuffisante.

Sans doute, pour impressionner les ambassadeurs, portait-il un monocle. Mais il n'avait jamais été à Londres. Ceci ne compensait pas cela.

Néanmoins, au contact des chancelleries, M. Doumergue eut une révélation. Il comprit que la France existe hors de la rue de Valois.

Discrètement il voulut faire part de sa découverte à ses amis. Ceux-ci s'indignèrent, et ils exigèrent que le cabinet, renforcé par les élections, déclarât ouvertement la guerre à la loi de trois ans.

M. Doumergue refusa, et donna sa démission. C'était très bien.

Mais il se garda de dire la raison véritable de sa retraite. C'était moins bien.

Il a été héroïque — avec couardise.

Quant à M. Viviani, voici plusieurs mois que la loi militaire trouble son sommeil.

On l'avait convaincu, l'année dernière, que ses électeurs de Bourganeuf ne lui pardonneraient jamais de la voter. Et il avait voté contre.

Mais, depuis sa réélection, il recourait à toutes les flâneries de sa dialectique pour faire accroire qu'il ne l'avait combattue que pour mieux la défendre.

Après tout, n'était ce pas la vérité? Vérité en deçà de la Creuse...

Pourtant il aurait bien voulu introduire dans sa combinaison M. Combes qui lui eût livré, pieds et poings liés, tous les radicaux unifiés. En vain le pressa-t-il, lui offrant tour à tour la justice et l'instruction publique. Le « petit père » resta inébranlable :

« Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille! »

Quand il sortit de chez lui, M. Viviani était fort en colère :

— Ce vieux... Combes ne comprendra jamais rien à rien, déclara-t-il aux journalistes.

Mais M. Malvy et M. Renoult lui apportèrent quelque réconfort sous la forme de deux nouveaux radicaux orthodoxes : MM. Godart et Ponsot.

On donna à M. Ponsot le sous-secrétariat des beaux-arts, pour qu'il cessât enfin de le réclamer. M. Godart n'avait de notoire que son obscurité. Mais il avait rapporté quelques lois sociales. On le mit au ministère du travail.

Tout allait pour le mieux quand on s'aperçut soudain qu'il n'y avait personne pour les colonies.

— Chautemps? ou Milliès-Lacroix? proposa M. Viviani.

Puis, après un instant de réflexion :

— Ils ne sont peut-être pas chez eux à cette heure-ci. Le temps presse. Qu'on aille chez l'un et l'autre, et qu'on me ramène celui que l'on trouvera!

L'attaché de cabinet chargé de cette mission comprit mal. M. Chautemps était chez lui. M. Milliès-Lacroix aussi. Il les convoqua tous deux d'urgence au ministère de l'intérieur.

Ils s'y rencontrèrent dans le vestibule.

— Tiens! dit M. Milliès-Lacroix à son collègue, tu es ici? Que t'offre-t-on?

M. Chautemps cligna de l'œil :

— Les colonies! et à toi?

— Mais... à moi aussi!

M. Chautemps, indigné, s'en fut en faisant claquer les portes.

— Ce n'est pas ainsi qu'on traite un homme de mon âge, protestait-il.

M. Milliès-Lacroix, resté seul, obtint facilement le portefeuille. Il se tenait près côte de rire.

Mais il déchanta le lendemain matin. M. Jean Dupuy était rentré dans la combinaison. Cela faisait un « mouvement ». On n'avait plus besoin de lui.

C'est M. Chautemps qui, alors, s'amusa...

On sait comment le savant échafaudage de M. Viviani s'écroula, parce qu'une phrase de sa déclaration ne s'accordait avec les propos tenus à Dôle, entre buveurs d'absinthe, l'avant-veille des élections.

— J'ai dit le contraire en réunion publique! s'exclamait M. Ponsot.

Et le sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts ne pouvait tolérer une minute de plus qu'un président du conseil, ministre des affaires étrangères, prît en considération l'état de l'Europe.

M. Godart fit chorus avec M. Ponsot. C'était la discorde dans le cabinet.

M. Renoult et M. Malvy s'entremirent. Ils chambrèrent M. Ponsot et M. Godart dans un sa-

lon voisin et là, à l'abri des oreilles indiscrettes, ils épuisèrent leurs arguments.

De temps à autre ils revenaient vers l'autre groupe.

A ce petit jeu, le ministère Viviani se disloqua. Mais M. Malvy et M. Renault gagnèrent un surnom.

On ne les appelle plus, à la Chambre que « les Sabines ».

Parmi tous les épisodes burlesques de ces derniers jours l'aventure de M. Paul Doumer tient sans doute le record.

M. Viviani venait de se démettre, auprès du président de la République, de sa mission. M. Poincaré décida de consulter sur-le-champ M. Doumergue et pria M. Adolphe Pichon de faire prévenir l'ancien président du conseil.

— Téléphonez à M. Doumergue que le président désire le voir, commanda M. Pichon.

Il y a des noms qui ont des homophonies fâcheuses... Ce fut M. Paul Doumer qui fut prévenu.

Quelques instants plus tard, souriant et triomphal, il pénétrait à l'Elysée.

Par bonheur on l'introduisit d'abord chez M. Pichon.

— Alors vous voulez voir M. le Président; en ce moment? risque le secrétaire général.

— Mais c'est lui-même qui m'a fait appeler...

Il fallut détromper l'honorablesénateur. Ce fut délicat.

— Eh bien? interrogèrent, en troupe compacte, les journalistes, quand M. Doumer reparut.

— Non, je vous assure... Ma visite n'a aucun rapport avec la crise, répétait-il.

— Mais sa voix tremblait un peu.



## POTINS & PANTINS



### Distribution de Prix.

La Société protectrice des animaux a distribué ses récompenses.

Je m'attendais à voir décerner ces prix à des personnes ayant été réellement bonnes pour les animaux, ayant recueilli des chats moralement abandonnés, ayant donné des bains de soufre à des chiens galeux et des preuves de dévouement manifestes à des chevaux accablés par l'âge ou les infirmités.

Or, le prix du Président de la République est attribué à M. Hennion; le grand diplôme d'honneur à Mgr Henry Bolo; le prix du Ministre de la justice à M. Pierre Mille; le prix du Conseil municipal à Mme Gyp; le prix du Préfet de Police à Gustave Téry (qui a dû être bougrement épataé) et le prix de l'Automobile Club de France à M. Léon Bailby.

J'aime beaucoup Gustave Téry; j'estime infiniment M. Léon Bailby; j'ai pour M. Hennion un respect mitigé de terreur; pour Mgr Henry Bolo la vénération qui s'attache aux gens d'Eglise et la considération qui se doit aux gens du monde; et je dépose mes hommages aux pieds de Mme Gyp, comtesse de Martel.

Seulement...

Seulement, je ne puis m'empêcher de remarquer que ces éminents lauréats se sont bornés à prononcer d'admirables sermons ou à écrire de remarquables articles en faveur de nos frères inférieurs... J'aimerais mieux que la Société protectrice des animaux, au lieu de récompenser des

hommes de lettres et des journalistes, pour qui une médaille décernée dans une distribution de prix est une distinction un peu enfantine, eût recherché parmi les humbles amis des animaux ceux qui exercent un apostolat effectif et méritoire.

Je connais une vieille fille admirable : elle a chez elle une effroyable ménagerie qui la met en guerre avec ses voisins et la force à déménager tous les trois mois. Elle n'est pas riche ; elle se prive de tout pour que ses chiens aient du sucre, pour que ses chats aient du mou, pour que ses perroquets aient leur soupe au vin... Et sa bonté s'étend aux plus infimes bestioles. Elle ne veut pas la mort des puces qui tourmentent ses animaux ; alors, pour en débarrasser ses chiens, elle les met dans son propre lit.

Cette demoiselle n'a même pas eu un accessit de gymnastique à la distribution de prix de la S. P. A.

Et le vieux monsieur au cancrelat ?... Il faut que je vous raconte...

J'ai été inaugurer il y a huit jours l'Exposition des Insectes vivants au Jardin d'Acclimatation. Et voici ce que j'ai vu :

Un vieux monsieur décoré tira devant moi de sa poche un paquet enveloppé d'un mouchoir : de ce mouchoir il sortit, de ses propres mains, une livre environ de bouse de vache, qu'il disposa de la façon la plus appétissante au fond d'un de ces bocaux de verre qu'on appelle des « insectarium » (ou « insectaria » si vous êtes latinistes).

Puis, ayant extrait d'une bonbonnière capitonnée un horrible cancrelat, il le déposa, avec des soins de mère, sur le lit qu'il lui avait préparé ; et, avec des larmes dans la voix, il recommanda au gardien qu'on renouvelât matin et soir la litière de bouse de vache fraîche.

Renseignements pris, le cancrelat était un cancrelat extrêmement rare, que le vieil entomologiste avait ramené, à travers mille périls, des bords du lac Tchad.

Je suis sûr qu'il a couché auprès de sa bête, de peur qu'on ne la lui volât, ou qu'elle se trouvât indisposée pendant la nuit.

Franchement, Téry, je ne voudrais pas vous dire de choses désagréables. Mais ne pensez-vous pas, en bonne justice, que ce vieux monsieur, mieux que vous, a mérité le prix offert par le Préfet de police à celui qui montrerait le plus de bonté aux animaux ?

#### *Cas de conscience.*

Je me demande, en vérité, si je dois considérer comme un héros ou comme une poire ce bon jeune homme...

Il est vrai que les héros sont des espèces de poires et que les poires sont des héros dans leur genre. Ce bon jeune homme est donc un héros ou une poire, comme il vous plaira.

Ce bon jeune homme, candidat à l'Ecole Centrale, avait eu, à l'avance, connaissance des sujets de composition. Pour ne pas avoir sur ses concurrents un avantage illicite, il se fit scrupule de profiter du renseignement ; il débina le truc, vendit la mèche, et, par ses cris de vertueuse indignation, amena l'annulation du concours.

Si j'étais le papa de ce jeune homme, je lui tiendrais ce discours :

— Tu es un serin. Ta chance t'avait mis en possession d'un tuyau exceptionnel. Sans effort, tu pouvais être reçu premier à l'Ecole Centrale. Par un scrupule exagéré dont personne ne te saura gré, tu remets en question toute ta carrière... Mais, mon pauvre ami, dans la vie, tout tient dans cette formule : avoir des renseignements que les autres n'ont pas, jouer à coup sûr contre des gens qui ne savent rien ou qui sont lancés sur une mauvaise piste, en un mot être seul à connaître le sujet de la composition... Vois à la Bourse ; vois dans la politique ; vois dans le commerce et dans l'industrie. La vie est une vaste partie de bonneterie où la règle du jeu pour les malins se résume ainsi : savoir où est la rouge, pendant que les naïfs pontent sur la noire...

J'aurais dit ça au jeune homme candide, s'il eût été mon fils. Mais tout de même, comme il me reste aussi de vieux scrupules bêtes, j'aurais été fier d'être son père.

### Chiqué !

Quand j'ai lu l'assignation lancée contre l'immortel Edmond Rostand par l'éternelle Sarah Bernhardt, ça m'a d'abord fait énormément de peine.

Depuis quinze ans, je me laisse prendre aux clichés. Les clichés, quand ils se manifestent sous l'aspect de photographies, représentent M. Edmond Rostand et Mme Sarah Bernhardt tombant dans les bras l'un de l'autre à la suite de la « *triomphale représentation* » d'un « *nouveau chef-d'œuvre* » dû au « *grand poète* » et interprété par la « *géniale artiste* ».

Lorsqu'ils se manifestent sous l'aspect typographique, ce sont des lettres de M. Rostand faisant connaître à quiconque sait lire « *son admiration sans bornes et son affection sans limites* » pour Mme Sarah Bernhardt.. Ce sont des lettres de Mme Sarah Bernhardt proclamant pour la millième fois « *son affection sans limites et son admiration sans bornes* » pour M. Edmond Rostand.

Et puis voilà que la géniale artiste envoie au grand poète un papier timbré par ministère d'huissier, dont le coût est de 7 francs 65, dont acte.

J'ai eu beaucoup de peine... Mais j'ai réfléchi. J'ai réfléchi qu'on ne peut pas tous les jours se faire voler un collier de perles, avoir un accident d'auto ou lancer en effigie pour un notable pharmacien un nouveau purgatif dont l'effet se fera sentir sur tous les admirateurs du poète et de l'artiste.

Le « lys bleu » est la dernière création de la maison Rostand, l'article-réclame. Et un huissier, en somme, ne coûte pas plus cher qu'un hommeh-sandwich.

G. DE LA FOUCHARDIÈRE.

## Les radicaux unifiés et la loi de trois ans.

C'est un fait accompli: voilà M. Léon Bourgeois, président d'honneur du comité exécutif depuis sa fondation, jeté à la porte du radicalisme. Circonstance particulièrement impressionnante, c'est sur la proposition de M. André Hesse qu'est prononcée l'excommunication.

Bourgeois n'est plus radical. Caillaux seul le reste. Si on nous avait annoncé cette nouvelle il y a seulement deux ans, à l'époque où M. Caillaux était vice-président de la pâle Alliance démocratique, nous aurions bien ri — tant l'orthodoxie comporte d'incertitude!

Qu'est-ce donc qui a déterminé cette nouvelle classification des partis, et sur quel dogme les unifiés se fondent-ils pour reconnaître les bons et les méchants?

— Sur la loi de trois ans.

C'est la loi de trois ans qui a fait échouer le ministère Viviani. C'est la loi de trois ans qui provoqua la proposition formulée par M. Hesse d'exclure du radicalisme les collaborateurs éventuels de M. Ribot.

Voici donc une question sur laquelle le parti radical semble se prononcer nettement. Point de salut en dehors du retour à la loi de deux ans : c'est le critérium du radicalisme.

Il nous a paru dans ces conditions intéressant d'examiner quel avait été dans le passé l'attitude du parti radical dans le vote de la loi militaire. Nous n'avons pas été médiocrement surpris de faire les découvertes suivantes :

Lorsque le Parlement eut à se prononcer sur la loi de trois ans, les radicaux inscrits au comité exécutif de la rue de Valois n'étaient encore qu'au nombre de cent trente-deux.

Parmi ceux-là, cinquante-sept seulement votèrent contre la loi. Onze s'absentèrent ou s'abstinrent. Soixante-quatre enfin se prononcèrent en faveur de la loi.

Il est vrai que quelques mois plus tard le parti radical uniifié se transformait et s'augmentait considérablement ; ses chefs avaient pris le pouvoir. Sur les cent soixante-neuf radicaux qui figurèrent alors dans les registres de la rue de Valois, quatre-vingt-douze s'étaient prononcés contre la loi de trois ans, soixante-quatre pour elle, et les autres avaient négligé d'avoir une opinion.

Comment se répartissent par leurs votes les radicaux unifiés d'aujourd'hui ?

Parmi les investis officiels du parti, cent huit seulement étaient députés sortants. De ceux-là, soixante-cinq se sont affirmés les adversaires de la loi de trois ans ; trente-sept se sont prononcés pour elle ; six ne se sont pas prononcés du tout.

En vain chercherait-on dans les programmes de la rue de Valois une indication précise de sa pensée sur la loi militaire. En vain la chercherait-on dans le vote de ses élus. Sur ce point pas plus que sur les autres le parti radical n'a de doctrine. Cela ne l'empêche d'ailleurs pas d'accentuer ses intransigeances et de prodiguer ses excommunications.

Et M. André Hesse proscrit sans rire M. Léon Bourgeois et M. Dessoye.

Détail savoureux : M. André Hesse a voté la loi de trois ans.

---

## UN GOUVERNEUR A POIGNE

---

# L'Empire est restauré ... en Algérie

❖

L'histoire républicaine nous apprend que durant le second Empire, les Français étaient courbés sous un affreux despotisme. Le tyran des Tuilleries et ses complices ne connaissaient aucune règle ; leur bon plaisir était la loi, et chacun devait la subir en silence. Il n'existant aucune liberté, ceux qui critiquaient le pouvoir étaient condamnés par une magistrature servile à de longs mois de prison et à d'énormes amendes ; les têtes étaient suspectées et mis à l'index. Par contre, les thuriféraires du régime jouissaient de toutes les faveurs et pouvaient exploiter à leur gré le troupeau bâlant des vulgaires contribuables.

Les élections n'étaient qu'une sinistre comédie. Tous les fonctionnaires étaient mobilisés en faveur du candidat gouvernemental, et ceux d'entre eux qui hésitaient à se jeter dans la mêlée étaient brutalement révoqués. Les électeurs récalcitrants se voyaient prodigier les promesses ou les menaces. On les menait aux urnes comme des moutons à l'abattoir. Enfin, on n'hésitait pas, quand il le fallait, à opérer de savantes substitutions de bulletins, car la volonté du peuple devait être rigoureusement conforme à la volonté du préfet.

Les souvenirs de cette sombre époque reviennent spontanément à la mémoire des citoyens de notre libre République quand ils contemplent

la carrière de l'ex-préfet Lutaud. Et lorsqu'ils examinent la situation de l'Algérie aux destinées de laquelle préside le même Lutaud, lorsqu'ils apprennent de quelle façon la pâte électorale a été brassée, le mois dernier, de l'autre côté de la Méditerranée, il ne leur est pas permis de douter que l'Empire est bien rétabli... en Algérie.

Comme Napoléon lui-même, c'est en Corse que S. M. Lutaud fit ses premières armes, il y a tout juste vingt ans. Un sénateur de ce département, M. de Casabianca, connu dans l'histoire sous le nom de sénateur Chartaginois, put dépeindre en ces termes l'attitude de son préfet sans être démenti : « Il tenait pour nulles et non avenues les dispositions de la loi municipale de 1884 ; il foulait aux pieds les volontés du Conseil général ; il arrêtait la vie administrative dans les communes ; il mettait l'anarchie et le désordre partout ; il maintenait dans son département le régime de la terreur administrative et du bon plaisir. »

Dans une séance mémorable du Conseil général de la Corse, M. de Casabianca expulsa le préfet Lutaud de la salle des séances, tout comme un vulgaire congréganiste. Cette expulsion fut accompagnée des épithètes flétrissantes que nous avons depuis retrouvées sous la plume d'un ancien ennemi du préfet Lutaud, d'un ancien compagnon de Broussais dans la campagne anti-juive devenu, par une transformation imprévue, le défenseur du même Lutaud dans *l'Echo d'Alger*.

L'âge n'a pas éteint l'ardeur combative de M. Lutaud. Les termes dont se servait, en 1894, M. de Casabianca pour décrire la situation de la Corse s'appliquent très exactement à l'Algérie de 1914.

Et quand M. de Casabianca ajoutait : « Les élections sénatoriales de 1894 resteront comme un modèle de pression officielle et de corruption politique », il est permis de lire : « Les élections

législatives de 1914 resteront comme un modèle de pression officielle et de corruption politique ». »

Mais les Corses ne sont pas gens à se laisser brimer sans rien dire. Ils le firent bien voir à leur préfet qui dut quitter l'île précipitamment après avoir soutenu un siège héroïque dans la sous-préfecture de Sartène. Durant quatre jours et quatre nuits, le premier fonctionnaire du département resta bloqué et emmuré, — car il avait fallu obstruer les fenêtres avec des briques pour arrêter les balles des électeurs récalcitrants. Et si M. Lutaud ne fut pas vaincu par la famine, c'est que des âmes compatissantes lui faisaient parvenir des vivres par la cheminée !

En compensation de cette aventure héroï-comique le gouvernement lui octroya alors la satrapie de Saint-Brieuc où il se conduisit exactement comme à Ajaccio, si nous en croyons le député radical de Kerguézec.

« Ce préfet extraordinaire, écrit-il, ce préfet invraisemblable dont les journaux de Corse ont taxé les actes de brigandage, semblait avoir voulu justifier son abominable réputation. »

Les Bretons, plus pacifiques que les Corses, ne tentèrent pas de jeter leur préfet à l'eau, mais ils déclarèrent au Président Félix Faure, lors du voyage en Bretagne d'août 1896 :

« Dans ce département vous avez un représentant qui agit comme en pays conquis, qui nous provoque chaque jour et qui présente nous enlever nos libertés les plus chères. Voilà pourquoi la majorité des élus n'est pas là pour vous recevoir. »

Les Côtes-du-Nord furent débarassées de Lutaud au profit, ou plutôt au détriment de la Haute-Garonne. Ce fut l'époque où la fameuse école de Toulouse brilla de son plus vif éclat. On vit le préfet de la République soulever l'indignation du paisible Ruau en soutenant la candidature Piou, en prononçant de violents

discours contre l'impôt sur le revenu, en transformant tous les fonctionnaires en agents électoraux, et en puissant à pleines mains, pour les besoins de sa politique, dans le produit d'une souscription en faveur des inondés.

« M. Lutaud n'est pas seulement le préfet d'un parti, proclamait Ruau à la tribune de la Chambre; c'est bien plus encore l'homme d'une vendetta politique. Il y a des préfets qui déshonoreraient la République, si la République pouvait être déshonorée. »

Là-dessus, l'intègre Brisson qui ne voulait pas, lui non plus, que la République fût déshonorée, fendit l'oreille du préfet de la Haute-Garonne.

Mais il était écrit que les ministères radicaux ne pouvaient pas plus que les ministères modérés se passer du concours de cet homme à poigne. Au bout de peu de mois, il était dirigé sur Alger, avec mission de mater les antijuifs en général et les deux députés du département, Drumont et Marchal, en particulier. Les deux autres élus antijuifs de l'Algérie étaient Firmin Faure et Morinaud.

Que sont devenus ces quatre précurseurs du nationalisme intégral dont les chapeaux gris firent sensation au Palais-Bourbon?

Drumont vit dans la retraite; Marchal est mort il y a deux mois dans une situation plus que voisine de la misère; Firmin Faure, dégoûté de la politique, est colon en Argentine. Quant à Morinaud, il est maire radical-socialiste de Constantine, président radical-socialiste du Conseil Général de son département, délégué financier non moins radical-socialiste; grand admirateur de Mme Caillaux, anticlérical comme un curé défroqué, il proclame à l'occasion que « critiquer le Gouverneur général de l'Algérie est un crime de lèse-patrie » (parfaitement!); enfin l'ex-antijuif Morinaud a été nommé, le mois dernier, officier de la Légion d'honneur, sans doute pour services exceptionnels rendus

à son maître et ami Lutaud, à ce Lutaud que les antijuifs d'autan avaient baptisé Coco-Bœuf, faisant, par ce sobriquet, une allusion peu spirituelle et d'un goût douteux à l'infirmité du préfet d'Alger.

Quand le mouvement antijuif sembla apaisé et le département d'Alger suffisamment dompté, le grand électeur de la Troisième république fut ramené en France et installé à Marseille. Il eut alors la fantaisie de combattre la municipalité socialiste Flaxsières pour la remplacer par la municipalité progressiste Chano. Cela se passait sous le ministère Combes qui apprécia peu la plaisanterie et expédia M. Lutaud en disgrâce... à Bordeaux.

Complètement revenu de sa galéjade marseillaise, le nouveau préfet de la Gironde fait du zèle; il emploie toute son ardeur combative à lutter contre les radicaux suspects de tiédeur; il soutient les candidats socialistes et transforme un duc et prince en député ultraministériel.

Voici M. Lutaud à Lyon où son « absence de scrupules », comme disait M. Chaumet, atteint son apogée. Ni les ordres de ses ministres, ni la loi, ni le Conseil d'Etat ne comptent pour lui. Son objectif est de garnir toujours plus largement le ratelier radical-socialiste; il organise la corruption et la fraude électorale, met à l'index tous ceux qui n'admirent pas sa politique et boycotte sans pitié les municipalités suspectes d'indépendance.

Sous le proconsulat de M. Lutaud, à Lyon, le Conseil d'Etat batit tous ses records en matière d'annulation d'arrêts préfectoraux illégaux et d'élections municipales ou cantonales viciées par la fraude. Mais qu'importait à M. le Préfet! M. le Préfet jouait du piano, — un superbe piano de 3.000 francs payé par la princesse sans aucune des formalités exigées pour le renouvellement du mobilier administratif. Cet instru-

ment figurera un jour, nous l'espérons, dans quelque musée de province.

Et voici de nouveau M. Lutaud à Alger, non plus dans l'habit d'argent des préfets, mais vêtu des broderies d'or de gouverneur général. On peut le croire dégagé des préoccupations électorales, car en débarquant et pour se concilier les bonnes grâces des Algériens un peu effrayés du retour de cet ex-préfet de combat, il les a charmés et surpris en leur annonçant qu'il avait entièrement dépouillé le vieil homme. Il ferait de l'administration et non plus de la politique.

Combien peu cela a-t-il duré ! L'administration est plus que jamais le cadet de ses soucis. L'anarchie règne dans tous les services, le budget est au pillage, les fonctionnaires sont domestiqués en 1914, la ruine et la guerre civile menacent la colonie. Qu'importe ! Cela n'intéresse pas M. le Gouverneur général. Ce qui le préoccupe, c'est que M. Houbé cesse d'être député et que M. Broussais le soit encore. Pour atteindre ce double but, il faut absolument que tous les amis du pouvoir (nous allions dire du trône) soient gavés de faveurs au détriment des suspects ; il faut prodiguer tour à tour l'or, la promesse, la menace, la révocation ; il faut faire peser sur toute la colonie un véritable régime de terreur. Allons-y !

Le coup a échoué contre M. Houbé ; il a réussi pour M. Broussais. M. le Gouverneur général n'a pas complètement perdu la bataille ; il a rassemblé péniblement les 127 voix qui lui étaient nécessaires pour battre le général Bailloud. Hélas, au jeu il semble bien avoir laissé ce qui lui restait d'honneur dans les isoloirs de Marengo et dans l'urne de Boufarik ; mais, après vingt ans de métier, il ne lui en restait peut-être pas beaucoup à perdre...

Les isoloirs de Marengo sont ceux dans lesquels ne passèrent pas les malades de l'hôpital. Extraits de leurs lits grâce aux cordiaux les

plus efficaces, ils furent habillés et portés à la salle de vote pour mettre dans l'urne un bulletin au nom de Broussais. Quelques-uns n'avaient même pas la force de lever la main, mais leur voix ne fut pas perdue pour cela, car les infirmiers votèrent pour eux.

L'urne de Boufarik est un meuble de fabrication toulousaine particulièrement docile quand il se trouve entre les mains d'un président bien républicain. Certaines tables tournent toutes seules quand on invoque devant elles Victor Hugo, Socrate ou Napoléon. L'urne de Boufarik ne tourne pas, mais elle quitte la salle du scrutin quand elle a reçu un certain nombre de bulletins au nom de Bailloud ; elle va se recueillir dans un local discret et vomit, à son retour, des bulletins au nom de Broussais. Jamais boîte ne proclama aussi énergiquement, même chez Robert-Houdin, la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire !

Voici maintenant la note tragique de la campagne, et la gloire de l'Empereur d'Algérie va s'auréoler de sang.

Le petit centre de Vialar avait pour administrateur un certain M. Vigna que son énergie et son tempérament combattif désignaient particulièrement pour les fonctions d'agent électoral. Au début de la période, il fut nommé administrateur à Aïn-Bessem, région que M. Broussais représente au Conseil général et où, cependant, le zèle de ses électeurs avait tout spécialement besoin d'être stimulé. Il avait perdu sa belle majorité d'autan, il avait été battu par le général Bailloud dans son propre fief où il trônait depuis quatorze ans.

Le jour du premier tour de scrutin, M. Vigna se distingua en faisant arrêter les distributeurs de bulletins du général Bailloud sous prétexte qu'ils avaient des brassards ! Le costume des distributeurs de bulletins est-il donc réglementé par la loi ?

Puis, comme la situation était inquiétante, et

le ballottage des plus aléatoires, M. Vigna quitta son nouveau poste d'Ain Bessem après y avoir pris d'autorité la présidence d'une réunion publique contradictoire; et il se mit à suivre le général Bailloud en compagnie d'un avocat chargé de faire perdre le plus de temps possible au candidat de l'opposition.

Or, au départ de son ancienne résidence de Vialar, le 8 mai, M. Vigna fut victime d'un accident d'automobile en poursuivant à trop grande allure la voiture du général. Il fut tué sur le coup et ses compagnons grièvement blessés.

L'ancien assiégié de Sartène en a bien vu d'autres au cours de sa carrière aventureuse, et la mort tragique d'un homme, — fût-ce d'un de ses meilleurs agents, — ne dut pas l'émoi voir beaucoup. Mais voyez cette malchance !

M. Vigna aurait pu être veuf ou célibataire et ne laisser aucun héritier. Or, M. Vigna avait une femme : il en avait même deux qui empoisonnent maintenant l'existence du dey Lutaud par leurs demandes de pensions. Certes M. Vigna n'était ni musulman ni polygame, comme on pourrait le croire. Mais il s'était remarié après divorce et faisait à sa première femme une pension de 250 francs par mois. Or voici ce que l'on raconte déjà tout bas dans le bled lointain du Sersou.

— Vous avez fait tuer mon ex-mari, déclare judicieusement la première Madame Vigna, c'est à vous de me payer ma pension.

— Vous avez fait tuer mon mari, surenchérit la seconde Madame Vigna ; donnez-moi la pension à laquelle son ancienneté de services ne me donne pas droit.

M. Lutaud essaie de se débarrasser de ces deux entêtées en leur expliquant que M. Vigna n'est pas mort en service commandé. C'est évidemment pour son plaisir que ce fonctionnaire courait les routes à 100 à l'heure, qu'il promenait un avocat de réunion publique en réunion publique, qu'il avait quitté sa nouvelle rési-

dence d'Ain Bessem pour revenir dans son ancienne résidence de Violar et de là se rendre à Burdeau où rien ne l'appelait et où il a trouvé la mort sur sa route. C'est aussi pour son plaisir, sans doute, — tous les goûts sont dans la nature, — qu'il coiffait les distributeurs de bulletins !

Au lendemain d'une période électorale mouvementée, la caisse noire de M. Lutaud doit être mal en point et les finances de l'Algérie ne sont pas plus brillantes que celles de la métropole.

Qu'à cela ne tienne ! Ayez un beau geste une fois dans votre vie, Sire ; pensionnez sur votre cassette privée les deux veuves de M. Vigna !

Quand on gouverne à la turque, que diable, on ne lésine pas sur la peau de ses bons serviteurs !

FRANÇOIS LEBON.

---

## Le feu aux poudres

---

Avec du mauvais coton, on ne fait que de mauvaise poudre.

C'est ce que vient d'établir avec autorité dans *Le Journal* l'éminent chimiste Daniel Berthelot.

Mais, faisant allusion aux effrayantes révélations de l'*Œuvre*, il ajoute :

Les Anglais prennent pour le choix de leurs cotons toutes les précautions que j'ai indiquées ; ils n'ont pas d'accidents.

Aussi lorsque j'entends dire que, peut-être, des poudres ont été faites avec des cotons provenant de déchets industriels sales et graisseux ou avec des cotons hydrophiles ayant servi à des pansements et imprégnés, en conséquence, des médicaments et des produits chimiques les plus divers, je me demande si cela peut être bien vrai, et j'ose espérer que c'est là une amusante fantaisie. S'il en était autrement, auteurs et complices seraient d'impardonables criminels.

Hélas ! Après tout ce que nous avons publié sur les malfaçons des Louppé et les trafics des Cloarec, il est difficile de conserver la moindre illusion.

- 893 -

« Amusante fantaisie » ? Nous le voudrions, et nous serions les premiers à nous hâter d'en rire, — s'il n'y avait en Bretagne, depuis les catastrophes de l'Iéna et de la Liberté, mille familles qui pleurent...

■ « Impardonnable criminels »... C'est bien ainsi qu'il faut qualifier les Louppe et les Cloarec.

A propos de la lettre que nous avons publiée, où le président du conseil — c'était alors M. Combes — témoigne tant d'intérêt aux créateurs de l'usine de la Grand' Palud, M. Le Bail écrit dans la *Libre Parole* :

Un ami politique me sollicita, en 1903, d'intervenir près du gouvernement en faveur de la création à Landerneau d'une usine destinée à travailler du coton de provenance française.

On me représenta l'intérêt électoral de cette entreprise et je fis, à la suggestion d'une personnalité politique, une démarche politique près du chef du gouvernement, M. Combes.

La création de cette usine française échoua, et, quelques années plus tard, M. Legrand entra dans une autre combinaison, celle de la Grande-Palud.

Je fais cette dernière remarque pour bien montrer qu'il n'y a aucun rapport entre l'affaire française qui échoua et l'affaire allemande qui réussit.

— J'ai tout ignoré de cette dernière entreprise.

— Soit; mais Cloarec ?

La défense de M. Le Bail accuse et accable le député de Morlaix.

Et puis il y a dans sa protestation une formule ingénue et charmante : « L'intérêt électoral de cette entreprise... »

Il était réservé à M. Louppe de nous découvrir l'intérêt électoral de la poudre à canon.

#### Rectification.

Nous avons cité l'autre jour, d'après le *Cri du Peuple*, quelques jolies phrases de M. P. H. Loyson, et celle-ci entre autres :

« Il me semblait qu'au milieu de la foule, je m'effaçais comme l'homme entrant dans l'Immortalité. »

En réalité, M. Hyacinthe Loyson avait écrit :

■ « ... je m'effaçais comme l'homme entrant dans la mort. »

Ce n'est en effet pas la même chose.

## La Femme et la Maison

Je vous parlais perruque blanche l'autre jour. Voulez-vous que nous parlions un peu chapeaux ? Il n'y a pas à nier que la mode est à la plume, à la plume envahissante — sur les chapeaux de prix on en voit partout : le bord et la calotte sont couverts d'aigrettes ; une aigrette hérisseé en piquet achève la chose.

Les élégantes au budget plus modeste s'offrent des toques entièrement faites de menues plumes blanches — mouettes ou pigeons — étrangement garnies d'une grande aile, de deux grandes ailes, de quatre grandes ailes, de douze petites ailes !

Il y a pire : voici quelque temps, une maison du boulevard exposait un bizarre diadème fait de longs brins de paradis très épais. Une étiquette précisait l'origine de la chose : « Authentique coiffure d'un chef indien (Sioux). » Passez devant cette maison aujourd'hui. Vous verrez — je n'invente rien ! — la photographie d'une Parisienne dont la riante frimousse est surmontée... du fameux diadème, devenu coiffure du soir « à la mode » Comment voulez-vous que, devant une aussi incontestable preuve de barbarie, on croie à la sincérité de notre pitié envers les bêtes — à notre sincérité ? Comment voulez-vous qu'un homme de cœur n'oublie pas que vous êtes jolie en voyant qu'avant tout vous êtes cruellement égoïste ?

Sans compter que vous protégez, ce faisant, un travail surtout étranger, alors que nos petites ouvrières parisiennes font, de leurs doigts d'artistes, des fleurs qui sont des merveilles de fraîcheur et de grâce, qui évoquent le printemps joyeux et la nature heureuse, qui donnent des idées aimables et ravivent de leur éclat celui d'un beau teint ou de jolis cheveux.

Je viens de voir un canotier de satin blanc à bord assez étroit, incliné légèrement sur la tempe gauche. Autour de la calotte, également espacées, sept roses roses entourées chacune d'un cercle de capillaire-slégers : c'était une merveille de fraîcheur et de charme. Un autre, de satin blanc aussi, n'avait pour toute garniture qu'un chimérique gros pavot de velours blanc posé très à gauche. Je vous jure que les deux femmes qui les portaient avaient infinité de chic ! Demandez donc cela à votre modiste ! Vous vous en trouverez plus jolies et plus jeunes !

Surtout — oh ! surtout ! — fuyez ces agressifs, lourds et moroses bonnets carrés, ces mortiers, ces demi-masques, qui évoquent à la fois les tribunaux de tous pays et l'armée allemande. Voilà certes une idée qui n'a pu naître que dans une cervelle chicanière et querelleuse.

Sous peine de mentir à sa race, de nuire à son propre prestige, la Française se doit de porter des choses simples et gaies. La simplicité et la gaieté sont deux qualités de chez nous qu'il importe de ne point laisser perdre !

LAURIE LAURENCE.

---

## Les liqueurs Robert G. CALVET

rivalisent avec les plus grandes marques  
108, Cours Saint-Louis, BORDEAUX

---

*Pour tout ce qui concerne la publicité financière et commerciale, l'Œuvre décline toute responsabilité.*

### Communiqué

#### Société du Gaz de Paris.

MM. les actionnaires sont informés que les dépôts effectués en vue de l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 11 juin 1914, n'ont pas réuni un nombre d'actions suffisant pour que l'assemblée puisse délibérer, et ce, malgré la prorogation du délai de dépôt décidée par le conseil d'administration.

En conséquence, MM. les actionnaires sont convoqués pour le mardi 30 juin 1914, à 3 heures et demie de l'après-midi, à la salle des Ingénieurs Civils, rue Blanche, 19, à Paris. Conformément aux statuts, cette assemblée délibérera valablement, quel que soit le nombre des actions présentées ou représentées, mais seulement sur les

— 896 —

objets portés à l'ordre du jour de la première réunion.

Les dépôts effectués en vue de l'assemblée générale du 11 juin seront valables, sans autre formalité, pour l'assemblée du 30 juin, ainsi que les cartes ou pouvoirs précédemment délivrés.

Les nouveaux dépôts d'actions continueront à être reçus dans les caisses et établissements de crédit ci-après, ou de leurs succursales et agences, jusqu'au 20 juin inclus au plus tard : Banque française pour le commerce et l'industrie, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de l'Union Parisienne, Comptoir national d'escompte de Paris, Crédit Lyonnais, Société générale de crédit industriel et commercial, Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.

---

## PETITE POSTE

---

*Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 5 lignes ou 10 demi-lignes, ce qui rembourse le prix de l'abonnement.*

*La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.*

*Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 100.000 lecteurs.*

*Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.*

---

**Pour les grands dîners.** — Où trouver dans une maison honnête des vins authentiques en bouteilles et par petites quantités, que les dispositions nouvelles de la vie moderne ne permettent plus d'acheter en fûts ?

M. Laporte, concessionnaire depuis 15 ans du buffet fameux de la gare de Laroche, tout près de Chablis (le royaume du vin blanc), fait de petits envois.

M. Laporte est un gourmet, un connaisseur.

Demandez-lui les vins précieux de notre vieille Bourgogne, où il habite et qu'il amassa dans sa cave : des Pommard, des Corton, des Chambertin, des Romanée, des Chablis, des Clos Vougeot. Cela s'envoie très bien par caisse de 25 bouteilles ou par colis postal.

---

**Chassis 30 HP de Dion-Bouton AY**, en gris, sans pneus, à vendre 3 500 fr. Marché bien. Un chassis 30 HP vaut 18.000 fr. et fait une excellente voiture de tourisme. Carrosserie d'occasion pour 500 francs à choisir chez le carrossier.

# COURRIER IMMOBILIER

Depuis que j'ai commencé dans *l'Œuvre* ce courrier immobilier hebdomadaire, le grand nombre de lettres que j'ai reçu me prouve que les lecteurs de *l'Œuvre* ont compris l'intérêt qu'il y a pour eux à s'adresser pour toutes leurs transactions immobilières aux services de la Société Foncière de France et des Colonies.

A la demande d'un certain nombre de mes correspondants, je donnerai chaque semaine un aperçu de quelques affaires particulièrement intéressantes, que j'ai en mains.

Dans le centre de Paris : bel immeuble rapportant net 25.000 francs pour le prix de 320.000 francs; il y a un prêt du Foncier à conserver de 225.000 francs. Pour un déboursé de 120.000 francs environ, on aurait un revenu net de 9.000 fr.;

Immeuble en pierres de taille, rapportant brut 17.000 fr.; hypothèque au Crédit Foncier de 140.000 francs. A vendre 230.000 francs.

Grand immeuble comprenant 3 corps de bâtiment. Revenu total 75.000 francs environ. Prix : 1.000 000, grandes facilités de paiement; hypothèques de 500.000 francs.

Dans le 16 arrt.: divers immeubles; tout le confort moderne; rapportant net, au moins 5%, depuis 200.000 francs; facilités de paiement ou hypothèques.

La Société Foncière de France et des Colonies est aussi chargée de vendre dans les environs de Paris diverses propriétés d'agrément et habitations pour l'été.

A Vauresson notamment, maison d'habitation avec grand jardin, 4.000 mètres, 35 000 francs. grandes facilités de paiement (à faire quelques réparations).

Je tiens à signaler de nouveau à mes lecteurs que la Société Foncière de France et des Colonies connaît au Maroc, dans la région la plus fertile et la mieux pacifiée, dans la Chaoua, divers domaines pouvant être cultivés, soit par le propriétaire, soit par les indigènes, depuis 20 ou 25.000 fr. Ces terrains prennent tous les jours une valeur plus grande et dès que les moyens de communication se seront développés, il faut s'attendre à une hausse considérable sur les prix pratiques actuellement.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à M. l'Administrateur-délégué de la Société Foncière de France et des Colonies, 3, rue de Marivaux, Paris.

## Notre Programme

**L'ŒUVRE** dit tout ce que ne disent pas les autres.

**L'ŒUVRE** dénonce toutes les tares et toutes les hontes du « régime abject ».

**L'ŒUVRE** est la voix de tous ceux qui, sans distinction d'opinion, éprouvent le besoin de crier :

— Assez! Tout, mais pas ça!

Ceux qui trouvent que tout va pour le mieux dans la meilleure des républiques ne lisent pas **L'ŒUVRE**.

C'est dire qu'elle est lue par tout le monde.

Abonnez-vous à **L'ŒUVRE!** Faites des abonnés à **L'ŒUVRE!**

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.  
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.  
Il suffit d'envoyer ces dix francs

## BULLETIN D'ABONNEMENT

*Je, soussigné (nom, prénom)  
(adresse)*

*Déclare m'abonner pour un an<sup>(1)</sup>, pour six mois<sup>(1)</sup> à L'ŒUVRE à dater du 1<sup>er</sup>*

*Joint le montant de l'abonnement : dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>.*

*Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>.*

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8<sup>e</sup>).

Editions de L'ŒUVRE :

0 fr 95 :

**PEAU-DE-BALLE**

PAR

GÉO DE LA FOUCARDIÈRE

1 franc :

**NOS BONS APÔTRES**

*Comédie en trois actes*

PAR

GUSTAVE TÉRY

*avec une Préface de Jules Lemaître*

1 fr. 25 :

**LE RÉVEIL**

PAR

URBAIN GOHIER

**LE BOTTIN DU FAVORITISME**

OU

**LE GOTHA DE L'ARRIVISME**

*avec une préface-boniment de J.-J.-T. STEEG*

(4 FASCICULES)

2 francs :

**Le Secret du Juif-Errant**

PAR

JEAN DRAULT

3 fr. 50 :

**OU ALLONS-NOUS?**

**COMMENT FINIRA LE RÉGIME ABJECT ?**

Mille réponses des lecteurs de L'ŒUVRE  
• avec une introduction et une conclusion

PAR

**GUSTAVE TÉRY**

AUX  
**GALERIES**  
**LAFAYETTE**

*Costumes d'Été*



Toillettes

de

Bains de Mer



Le Gérant : GARDANNE.

Imprimerie spéciale de *L'Œuvre*, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.